



FOULEES DES GRENOUILLES - 10KM A SURAT (63)

LE SAMEDI 7 JUILLET 2018 A 19h00

Nouveauté ! Possibilité de courir en relais



Course en individuel : Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : H F

Adresse postale :

CP : Ville :

Tel : E mail :

Licencié - n° de licence : Fédération : Club :

Non licencié *

Course en équipe - Nom de l'équipe :

Coureur n°1 : Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : H F

Adresse postale :

CP : Ville :

Tel : E mail :

Licencié - n° de licence : Fédération : Club :

Non licencié* :

Coureur n°2 : Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : H F

Adresse postale :

CP : Ville :

Tel : E mail :

Licencié - n° de licence : Fédération : Club :

Non licencié *

Autorisation parentale pour les mineurs : Je soussigné (e).....

autorise mon enfant à participer aux foulée des grenouilles

Fait à : Signature :

Réservé à l'organisation

Certificat/Licence

Règlement

N° de dossard

REGLEMENT DES FOULEES DES GRENOUILLES

Inscriptions :

- Inscription par courrier jusqu'au 5 juillet 2018 : bulletin à retourner accompagné du règlement (chèque à l'ordre de Limagne Athlète Endurance) et de la photocopie de licence ou certificat médical à : **Sophie PELLETIER 28, rue du Tarrat 63720 CHAPPES** - Téléphone : 06 19 57 45 55
- Inscription en ligne jusqu'au 6 juillet 2018 : **www.limagne-athlete-endurance.com**.
- Inscription sur place le samedi 7 juillet 2018 au foyer Rural de SURAT de 17 heures à 18h30h

Vestiaires et douches : Mis à disposition au stade de foot. Pas de surveillance des effets personnels par l'organisation.

Parcours : Départ route de Pagnant près du stade de foot - Arrivée au Foyer Rural de Surat.

Parcours composé de 3 boucles.

Règlement d'engagement :

- **Course en individuel (10 km) - départ 19h00** : autorisée à partir de la catégorie des Cadets (né(e) en 2002 et avant) ; Tarif : 8 € (majoration de 2 € le jour de la course reversée à l'association ACTE Auvergne).
- **Course en équipe (2x5km) - départ 19h00** : autorisée à partir de la catégorie des Minimes (né(e) en 2004 et avant) ; Tarif : 12 € (majoration de 2€ le jour de la course reversée à Acte Auvergne).

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport, seront acceptés : les titulaires d'une licence Athlé compétition, Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass Running délivré par la FFA et les titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP seulement si la mention de non contre indication de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition figure sur la licence, les titulaires d'une licence FFCO, FFPM, FFTri Pour tous les autres participants, joindre à l'inscription un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve ou sa photocopie.

Du fait de son inscription, le concurrent accepte le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour sa promotion.

Sécurité : Course limitée à 490 coureurs.

Circulation réglementée sur le parcours pendant la durée de l'épreuve.

Ravitaillement, sécurité et service médical selon règlement des courses hors stade.

En cas de force majeure ou de situation mettant en danger la sécurité des concurrents l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Récompenses : 1 lot à chaque participant.

Récompenses aux premiers H/F scratches, catégorie et aux 3 premières équipes - pas de double récompense 1 lot au club le plus représenté.

Nombreux lots au tirage au sort des dossards (personnes présentes à la remise des récompenses)

Animation enfants : Course enfants contre un adulte confirmé - à partir de 8 ans - inscription gratuite sur place à partir de 17h30 à 18h15 : départ 18h30